

GE_GERICHTE ATAS/442/2016 vom 2. Juni 2016

GE Cour de justice, 2016-06-02, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_442_2016

FR: GE_GERICHTE ATAS/442/2016 du 2 juin 2016

IT: GE_GERICHTE ATAS/442/2016 del 2 giugno 2016

Erwägungen

E. 1

Donne acte à l'intimée de ce qu'elle s'engage à payer au recourant la somme de CHF 2'665.25 pour solde de tout compte des traitements des dents 16, 24, 25 et 26.

E. 2

L'y condamne en tant que de besoin.

E. 3

Donne acte au recourant de ce qu'il accepte pour solde de tout compte de ses prétentions pour les traitements de ces dents la somme de CHF 2'665.25.

E. 4

Moyennant exécution de l'engagement de l'intimée, les parties déclarent ne plus avoir de prétention l'une envers l'autre pour le traitement des dents susmentionnées.

E. 5

Dit que la procédure est gratuite.

La greffière

Diana ZIERI

La présidente

Maya CRAMER Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties ainsi qu'à l'Office fédéral de la santé publique par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.